



**Offre en stage pour les étudiant e s HES soins infirmiers
MPPO : Etablissement de la Plaine de l'Orbe**

Afin que vous puissiez vous préparer au mieux pour votre stage, voici quelques informations qui pourront vous être utiles :

1. Carte d'identité :

Institution	Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)
Département	Département de psychiatrie
Service	Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires
Unité	MPPO – Etablissement de la Plaine de l'Orbe à Orbe
Coordonnées	Etablissement de la plaine de l'Orbe Service médical 1350 Orbe Tél : 024 557 25 91 Psychiatrie pénitentiaires - CHUV

2. Missions principales :

- Répondre à l'ensemble des besoins de santé de la population carcérale vaudoise :
- Développer la prise en soin psychiatrique des détenus, condamnés ou astreints à une mesure thérapeutique
- Développer un système de soins capable d'assurer le suivi somatique des détenus
- Améliorer les prises en soin des détenus toxicomanes, en conformité avec les exigences thérapeutiques actuelles
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé et une évaluation épidémiologique des pathologies rencontrées en milieu carcéral
- Développer la formation dans les équipes pénitentiaires et en milieu universitaire

De plus, les infirmiers/ières en milieu carcéral développent une activité importante de promotion des soins auprès de l'administration pénitentiaire et des agents de détention.

Les soins en prison doivent répondre à un principe d'équivalence avec ceux qui sont prodigués à la population générale.

3. Organisation du service :

Nombre de lits : Aucun

4. Pédagogie :

- Praticiens formateurs.
- Colloques d'équipes, encadrement par du personnel formé et/ou expérimenté.
- Une documentation ad hoc peut être consultée sur les sites.
- Accès possible à la supervision.

5. Patientèle :

Toute personne placée en détention.

6. Informations complémentaires :

Repas : Réfectoire mis à disposition. Les repas sont à la charge de l'étudiant.

Blouses : Selon les prestations.

Accès : Véhicule privé indispensable, les transports publics étant difficiles ou peu fréquents.

Divers : Prendre contact au moins deux mois à l'avance avec le PF et organiser une journée d'observation. Accès au stage refusé si cette étape n'est pas respectée.

Ne pas avoir fait de séjour en prison, ne pas avoir de proche actuellement incarcéré dans les prisons vaudoises, ne pas être en prise avec une dépendance quelconque.

Date	Version	Rédaction	Validation	Classement
09.05.2023	1.2023	V. Jaquet	D. Drozdek	DP/Coordination